Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503568-20251205-DEL_2025_54BIS-DE

VIGNOC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 02 octobre à 20 heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Daniel Houitte, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 25 septembre
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 12

PRESENTS : Daniel Houitte, Gilles Lesage, Edith Garnier, Raymond Berthelot, Laurence Blaise, Nicolas Daboudet, Emeline Richard, Virginie Bernard, Philippe Chevrel, Patricia Laurent, Sandrine Delacroix, Jean-Michel Marquet.

Absents excusés :
Jean-Marc Renais donne pouvoir à Raymond Berthelot
Laurence Pilvesse donne pouvoir à Gilles Lesage
Arnaud Lambert donne pouvoir à Laurence Blaise
Erwan Josse donne pouvoir à Sandrine Delacroix
Franck Aubrée donne pouvoir à Daniel Houitte

Absent :
Joseph Houal
Nolwenn Fougeray

Secrétaire de séance : Gilles Lesage

Séance ouverte à 20 h 06.

La présente délibération 54bis*/025 rectifie la délibération numéro 54/2025 suite à une erreur matérielle sur la date de conseil du 02 octobre 2025

N°54 bis - JEUNESSE -PROJET SIJ MULTI COMMUNALE (STRUCTURE INFO JEUNES) – LA MEZIERE – ACCORD DE PRINCIPE

Présents	Pouvoirs	Absents excusés	Absents	Quorum
12	5	5	2	10

Exposé : Edith Garnier, Adjointe Déléguée

Il est rappelé au conseil municipal (information donnée lors de la réunion du conseil municipal du mois de janvier 2025) que les communes de La Mézière, Melesse, Gévezé, Vignoc et La Chapelle-des-Fougeretz ont souhaité s'unir pour créer une structure info Jeunes multi communale.
Un diagnostic pour obtenir la labellisation a été réalisé par chaque service d'animation auprès des jeunes dans les communes concernées. Il relève que 81 % des jeunes ne connaissent pas la structure Info Jeunes sachant que 75 % des jeunes sondés ont entre 11 et 14 ans.
L'analyse du diagnostic et du sondage de la jeunesse, a amené à réfléchir sur 5 objectifs :
1- Faire connaître la SIJ et les services d'information jeunesse ;
2- Favoriser l'accès à une information fiable, gratuite, anonyme et confidentielle en prenant en compte les thématiques prioritaires par tranche d'âge pour tous les jeunes du territoire ;
3- Réduire les inégalités d'accès à l'information ;
4- Favoriser la participation des jeunes à la gouvernance de la structure ;
5- Créer un discours commun autour de l'information jeunesse et renforcer les partenariats locaux (Mission locales, PAE, France Travail, associations, etc.).

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213503568-20251205-DEL_2025_54BIS-DE

Afin de poursuivre la réflexion du projet, la commune de La Mézière, porteuse du projet de la structure, sollicite un avis de principe auprès du conseil municipal de Vignoc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir

- **APPROUVE** la participation de la commune de Vignoc à la SIJ multi-communale ;
- **APPROUVE** le projet de structure de la SIJ multi-communale ;
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Daniel HOUITTE.

